



RÈGLEMENT - Foulées de la Saint Lubin

Article 1 / ORGANISATION

Le comité des fêtes de Berville sur Seine organise, le samedi 05 septembre 2026 à partir de 14h00, la 1^e édition de la Foulée de la Saint-Lubin, une course/une marche gratuite exclusivement réservée aux enfants et aux familles.

ORGANISATEUR

Comité des Fêtes « Berville en Fête »

Mairie 76480 Berville sur Seine

Contact renseignements :

bervilleenfete@orange.fr

06.15.81.47.66

Article 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION & CONDITIONS D'ÂGE

« Les Foulées de la Saint Lubin sont ouvertes à tous, licenciés ou non licenciés. Les règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement seront appliquées.

● LE PARCOURS « FORME »

Ouvert à tous les participants, marcheurs (es). Les participants ne seront pas chronométrés *ni classés*

- **Marche 5km NON classée.**

● LES PARCOURS « Courses »

Ouvert à tous selon les différentes catégories d'âge.

Course Baby (4-5 ans) - 2023/2024 - (120 m) participation avec un dossard

Course Moustique (6-7 ans) - 2021/2022 - (300m) participation avec un dossard

Course Éveil (8-9 ans) - 2018 a 2020- (600m) participation avec un dossard

Course Poussins (10-11 ans) - 2016/2017 - (1km) participation avec un dossard

Course Benjamins (12-13 ans) - 2014/2015- (1km600) participation avec un dossard

Course 5km non Chronométré participation avec un dossard ; 14 ans minimum au jour de l'épreuve

Course 10km non Chronométré participation avec un dossard ; 16 ans minimum au jour de l'épreuve

CONDITION GÉNÉRALES

En procédant à leur inscription, les participants déclarent être majeurs. Dans le cas contraire, une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs (formulaire inscription).

L'inscription d'un tiers est possible, en s'assurant au préalable d'avoir reçu l'accord de celui-ci et qu'il ait pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve. En acceptant les conditions d'inscription, les participants assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour ou durant l'épreuve.

Article 3 / INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont gratuites et ouvertes jusqu'au jour de l'épreuve.

● **Récompenses aux arrivants des différentes courses selon catégories**

● Les bulletins d'inscription devront être retournés au plus tard le 3 septembre 2026 ou inscriptions sur place de 13h à 14h le jour de l'évènement (sur le village)

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 4 / RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait du dossard officiel se tiendra le samedi 5 septembre 2026, de 13h00 à 14h30 (toutes distances confondues) sur le village de la course, rue du village 76480 Berville sur Seine (Aucun dossard ne sera envoyé par courrier). **Les inscriptions et le retrait des dossards fermeront 30 minutes avant le départ des courses.**

Les récompenses seront distribuées le samedi 5 septembre 2026.



RÈGLEMENT - Foulées de la Saint Lubin

Article 5 / CIRCUIT

Le départ est fixé à 14h00 rue du village le samedi 05 septembre 2026 pour l'ensemble des épreuves. Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ des 14h pour les courses enfants et 15h pour les courses adultes et la marche qui partiront par vagues successives.

Un marquage visuel sera indiqué sur les parcours

Un ouvreur à vélo précédera le 1er concurrent du 5 et 10 kms.

Le temps limite imparti aux coureurs (courses de 5 & 10 kms) pour boucler l'épreuve est de 1h50. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors-course.

Deux postes de ravitaillement, seront mis en place sur le parcours (5^e kilomètre), ainsi qu'à l'arrivée sur le village de la manifestation.

Article 6 / CHRONOMÉTRAGE

Pas de chronométrage

Article 7 / SÉCURITÉ

La sécurité du parcours sera assurée par conjointement par des agents municipaux et des bénévoles. Les routes seront fermées à la circulation.

Une assistance médicale sera assurée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tous concurrents paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Article 8 / ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés F.F.A bénéficie des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive et déclinent également toute responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur qui pourrait survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

Article 9 / PODIUMS ET REMISE DES RÉCOMPENSES

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Les 3 premiers concurrents du scratch sur les courses du 5 et du 10 kilomètres et les premiers par catégories.

Article 10 / DROIT À L'IMAGE

La Ville De Berville sur Seine procède à la prise de photos d'ensemble avant la course, lors de la course et après la course, pour assurer la couverture de l'évènement et l'information du public via son magazine municipal et son site web. La Ville de Berville sur Seine ne procède à aucune cession commerciale des prises de vues qu'elle réalise par elle-même. Par défaut, les participants acceptent l'utilisation de leur image par la Ville de Berville sur Seine dans le cadre défini ci-dessus. Par ailleurs cette course peut donner lieu à des prises de vues, photographiques ou audiovisuelles, par la presse, ou des photographes indépendants, dans ce cas, la Ville de Berville sur Seine décline toute responsabilité sur l'utilisation faite de ces images prises dans l'espace public.

Article 12 / DONNÉES PERSONNELLES

Le Comité des fêtes « Berville en Fête » organise le 5 septembre 2026 une course dénommée les foulées de la Saint Lubin. Les données transmises sont utilisées pour l'organisation de la course

Toutes les données sont uniquement traitées par Le comité des Fête « Berville en Fete », et conservées jusqu'à la fin de la course

Article 13 / ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

Tous concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.